

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### RUBRIQUE 1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Cette FDS est conforme aux réglementations françaises à la date de révision ci-dessus.

#### PRODUIT

Nom du produit: **ESSENCE F - 5 %**  
Description du produit: Hydrocarbure aliphatique  
Emploi prévu: Solvant

#### IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

Fournisseur: **CHIMIPACK**  
8 RUE DU Front Populaire  
ZI DU Bois de l'Epine - RIS ORANGIS  
91031 EVRY CEDEX - FRANCE

N° de téléphone en cas d'urgence (24h/24)	+33 (0)8 10 01 86 86
Centre anti-poison national	01 45 42 59 59 (ORFILA)
N° du fournisseur (standard)	01 64 93 85 68
Courriel	chimipack@orange.fr

### RUBRIQUE 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé dangereux, au sens des directives 1999/45/CE ou 67/548/CEE (voir rubrique 15).

**CLASSIFICATION:** | F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53

#### DANGERS PHYSIQUES / CHIMIQUES

Facilement inflammable. Le produit peut dégager des vapeurs qui forment rapidement des mélanges inflammables. L'accumulation de vapeur peut flasher ou exploser en cas d'ignition. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer un incendie par décharge électrique.

#### DANGERS POUR LA SANTE

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Irritant pour la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges. Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Peut causer une dépression du système nerveux central.

#### DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Remarque:** Ce produit ne doit pas être utilisé pour un quelconque autre usage que celui indiqué en rubrique 1, sans l'avis d'un expert. Les études de santé ont montré que l'exposition aux produits chimiques peut présenter des risques potentiels pour la santé chez l'homme qui peuvent varier d'une personne à l'autre.

### RUBRIQUE 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom du produit: **ESSENCE F - 5 %**

Date de révision: 28 Juin 2010

Page 2 de 12

Ce produit est une préparation au sens de la réglementation européenne.

**Substance(s) dangereuse(s) ou substance(s) complexe(s) dangereuse(s) reportable(s)**

Nom	CAS#	EINECS / ELINCS	Concentration *	Symboles/Phrase s de risques
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	265-150-3	15.5 - 19.0%	R10, Xn;R65, R66, R67, Note H, Note P
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	265-151-9	81.0 - 84.5%	F;R11, Xi;R38, Xn;R65, R67, N;R51/53, Note H, Note P

**Constituant(s) dangereux reportable(s) contenu(s) dans une ou des substances complexes**

Nom	CAS#	EINECS / ELINCS	Concentration *	Symboles/Phrase s de risques
Cyclohexane	110-82-7	203-806-2	2.0%	F;R11, Xi;R38, Xn;R65, R67, N;R50/53
HEPTANE ET ISOMERES	ISOMER MIXTURES	ISOMER MIXTURES	14.0%	F;R11, Xi;R38, Xn;R65, R67, N;R50/53
METHYLCYCLOHEXANE	108-87-2	203-624-3	10.0%	F;R11, Xi;R38, Xn;R65, R67, N;R51/53
OCTANE ET ISOMERES	111-65-9	203-892-1	34.0%	F;R11, Xi;R38, Xn;R65, R67, N;R50/53

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le produit est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

**RUBRIQUE 4 MESURES DE PREMIERS SECOURS**

**INHALATION**

Eloigner la personne touchée de la zone d'exposition. Les personnes portant assistance doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer d'autres personnes. Employer une protection respiratoire adaptée. En cas d'irritation respiratoire, vertige, nausée ou perte de conscience, obtenir immédiatement une assistance médicale. En cas d'interruption de la respiration, employer un dispositif mécanique d'assistance respiratoire ou pratiquer le bouche-à-bouche.

**CONTACT CUTANE**

Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**CONTACT AVEC LES YEUX**

Rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation, obtenir une assistance médicale.

**INGESTION**



Nom du produit: **ESSENCE F - 5 %**

Date de révision: 28 Juin 2010

Page 3 de 12

---

Obtenir des soins médicaux immédiats. Ne pas provoquer de vomissement.

#### NOTE AU MEDECIN

En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie d'origine chimique. Traiter en conséquence.

### RUBRIQUE 5

### MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### MOYENS D'EXTINCTION

**Moyens d'extinction appropriés:** N/D

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jets d'eau directs.

#### LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Instructions de lutte contre l'incendie:** Evacuer la zone. Si une fuite ou un épandage ne s'est pas enflammé, utiliser la pulvérisation d'eau pour disperser les vapeurs et pour protéger les personnes intervenant pour stopper la fuite. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égouts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

**Dangers inhabituels d'incendie:** Facilement inflammable. Les vapeurs sont inflammables et plus lourdes que l'air. Elles représentent un danger de retour de feu car elles peuvent s'infiltrer dans le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées. Produit dangereux. Les pompiers doivent envisager l'utilisation des équipements de protection indiqués à la rubrique 8.

**Produits de combustion dangereux:** Fumée et vapeurs, Sous-produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone

#### PROPRIETES D'INFLAMMABILITE

**Point d'éclair [Méthode]:** 2C (36F) [ASTM D-56]

**Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):** LEL: 0.6 UEL: 7.0

**Température d'auto-inflammation:** >200°C (392°F)

### RUBRIQUE 6

### MESURES APRES FUITE OU DEVERSEMENT ACCIDENTEL

#### PROCEDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

#### MESURES DE PROTECTION

Eviter le contact avec le produit déversé. Avertir ou évacuer les résidents des zones avoisinantes et sous le vent si la toxicité ou l'inflammabilité du produit l'impose. Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la rubrique 5. Se reporter à la rubrique Identification des dangers pour les dangers. Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours. Se reporter à la rubrique 8 pour les équipements de protection individuelle.

#### GESTION DES DEVERSEMENTS

Nom du produit: **ESSENCE F - 5 %**

Date de révision: 28 Juin 2010

Page 4 de 12

**Déversement terrestre:** Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, pas de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas marcher dans le produit déversé, ni le toucher. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égoûts, sous-sols ou espaces clos. Une mousse rabattant les vapeurs peut être utilisée pour les réduire. Utiliser des outils propres ne produisant pas d'étincelles pour recueillir le produit absorbé. Absorber ou couvrir de terre sèche, sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs. Déversements importants : la pulvérisation d'eau peut abattre les vapeurs mais risque de ne pas empêcher l'inflammation dans les espaces clos. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.

**Déversement dans l'eau:** Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Éliminer les sources d'inflammation. Avertir les autres navires. Si le point d'éclair dépasse la température ambiante de 10°C ou plus, utiliser des barrières de rétention et retirer de la surface de l'eau par écrémage ou à l'aide d'absorbants adaptés lorsque les conditions le permettent. Si le point d'éclair ne dépasse pas la température ambiante de plus de 10°C, utiliser des barrières flottantes pour protéger le littoral, et permettre au produit de s'évaporer. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

#### **MESURES DE PRECAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT**

Déversements importants : Endiguer à bonne distance du déversement en vue d'une récupération et d'une élimination ultérieures. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égoûts, sous-sols ou espaces clos.

<b>RUBRIQUE 7</b>	<b>MANIPULATION ET STOCKAGE</b>
-------------------	---------------------------------

#### **MANIPULATION**

Éviter le contact avec la peau. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant. Le chauffage ou l'agitation de ce produit peut provoquer des émanations ou vapeurs potentiellement toxiques ou irritantes. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Suivre les procédures de liaison et de mise à la terre appropriées. Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades. Le produit peut accumuler des charges statiques pouvant provoquer une étincelle électrique (source d'inflammation).

**Température de chargement/déchargement:** [Ambiante]

**Température de transport:** [Ambiante]

**Accumulateur de charges statiques:** Ce produit accumule l'électricité statique.

#### **STOCKAGE**

L'eau incendie doit pouvoir être fournie à débit très élevé. Un système fixe de sprinkler/déluge est recommandé. Garder le conteneur fermé. Manipuler les récipients avec précaution. Ouvrir lentement pour contrôler une décompression éventuelle. Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé. Stockage extérieur ou séparé de préférence. Les conteneurs de stockage doivent être mis à la terre. Les fûts doivent être mis à la terre et équipés de vannes de fermeture automatique, de bouchons de mise sous-vide et d'arrête-flammes.

**Température de stockage:** [Ambiante]

**Pression de stockage:** [Ambiante]



Nom du produit: **ESSENCE F - 5 %**

Date de révision: 28 Juin 2010

Page 5 de 12

**Récipients/emballages adaptés:** Camions-citernes; Fûts; Wagons-citernes

**Matériaux et revêtements adaptés:** Acier au carbone; Acier inoxydable; Polyéthylène; Polypropylène; Téflon; Polyester

**Matériaux et revêtements non adaptés:** Caoutchouc naturel; Caoutchouc butyl; Ethylène-propylène-diène monomère (EPDM); Polystyrène

<b>RUBRIQUE 8</b>	<b>CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE</b>
-------------------	---

### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Valeurs limites d'exposition (Note : les valeurs limites d'exposition ne sont pas additives)

Nom de la substance	Forme	%Limite / Standard			Remarque	Source	Année
		VLE	mg/m <sup>3</sup>	ppm			
Cyclohexane		VLE	1300 mg/m <sup>3</sup>	375 ppm		INRS	2008
Cyclohexane		VME	700 mg/m <sup>3</sup>	200 ppm		INRS	2008
Cyclohexane		VME	100 ppm			ACGIH	2009
EXXSOL DSP 100/160	Vapeur.	VME (calcul réciproque)	1400 mg/m <sup>3</sup>	295 ppm	Total des hydrocarbures	ExxonMobil	2009
HEPTANE ET ISOMERES		VME	1640 mg/m <sup>3</sup>	400 ppm		ACGIH	2009
METHYLCYCLOHEXANE		VME	1600 mg/m <sup>3</sup>	400 ppm		INRS	2008
METHYLCYCLOHEXANE		VME	400 ppm			ACGIH	2009
OCTANE ET ISOMERES		VME	1450 mg/m <sup>3</sup>	300 ppm		INRS	2008
OCTANE ET ISOMERES		VME	300 ppm			ACGIH	2009

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants :

INRS

### MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager:

- Utilisation d'une ventilation suffisante afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées.
- Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

### PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

**Protection respiratoire:** Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat de protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien

Nom du produit: **ESSENCE F - 5 %**

Date de révision: 28 Juin 2010

Page 6 de 12

doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables. Les types d'appareils respiratoires à envisager sont:

Demi-masque respiratoire à élément filtrant Matériel à filtre de type A., Les normes du Comité Européen de Normalisation (CEN) EN 136, 140 et 405 fournissent des recommandations sur les masques respiratoires et les normes EN 143 et 149 sur les filtres.

En présence de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire autonome agréé. Les appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée.

**Protection des mains:** Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation différeront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port de gants de protection chimique est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette. Nitrile, Les normes CEN EN 420 et EN 374 fournissent des recommandations générales et des listes de types de gants.

**Protection des yeux:** Lorsque le contact avec le produit est possible, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

**Protection de la peau et du corps:** Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Les types de tenues à envisager pour ce produit sont notamment:

Vêtements résistants aux produits chimiques et pétroliers si le contact avec le produit est probable.

**Mesures d'hygiène spécifiques:** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Pratiquer un bon nettoyage.

## MESURES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Voir rubriques 6, 7, 12, 13.

### RUBRIQUE 9

### PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques typiques sont indiquées ci-dessous. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur indiqué en Rubrique 1.

#### INFORMATIONS GENERALES

**Etat physique:** liquide  
**Forme:** transparent  
**Couleur:** Incolore  
**Odeur:** Odeur douce d'aromatique  
**Seuil olfactif:** N/D

#### INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTE, LA SECURITE ET L'ENVIRONNEMENT

**Densité (à 15 C):** 0.74  
**Masse volumique (à 15 °C):** 744 kg/m<sup>3</sup> (6.21 lbs/gal, 0.74 kg/dm<sup>3</sup>)



Nom du produit: **ESSENCE F - 5 %**

Date de révision: 28 Juin 2010

Page 7 de 12

**Point d'éclair [Méthode]:** 2C (36F) [ASTM D-56]  
**Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):** LEL: 0.6 UEL: 7.0  
**Température d'auto-inflammation:** >200°C (392°F)  
**Point d'ébullition / Intervalle:** 98C (208F) - 166C (331F)  
**Densité de vapeur (air = 1):** N/D  
**Tension de vapeur:** 2.4 kPa (18 mm Hg) à 20°C | 5.8 kPa (43.5 mm Hg) à 38C  
| 9.8 kPa (73.5 mm Hg) à 50C  
**Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1):** 0.95  
**pH:** N/A  
**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau):** N/D  
**Solubilité dans l'eau:** Négligeable  
**Viscosité:** 0.67 cSt (0.67 mm<sup>2</sup>/s) à 40°C [Calculé] | 0.81 cSt (0.81 mm<sup>2</sup>/s) à 25C  
**Propriétés oxydantes:** Voir les rubriques 3, 15, 16.

#### AUTRES INFORMATIONS

**Point de congélation:** -40°C (-40°F)  
**Point de fusion:** N/A  
**Poids moléculaire:** 116 [Calculé]  
**Hygroscopique:** No  
**Coefficient de dilatation thermique:** 0.00113 V/V en °C

<b>RUBRIQUE 10</b>	<b>STABILITE ET REACTIVITE</b>
--------------------	--------------------------------

**STABILITE:** Le produit est stable dans les conditions normales.

**CONDITIONS A EVITER:** Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et autres sources d'ignition.

**MATERIAUX A EVITER:** Oxydants forts

**PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX:** Produit ne se décomposant pas à température ambiante.

**POLYMERISATION DANGEREUSE:** Ne devrait pas se produire.

<b>RUBRIQUE 11</b>	<b>INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</b>
--------------------	------------------------------------

#### TOXICITE AIGUE

Voie d'exposition	Conclusion / Remarques
<b>INHALATION</b>	
Toxicité: Données disponibles	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.
Irritation: Données disponibles	Danger négligeable aux températures ambiantes/normales de manutention. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.
<b>INGESTION</b>	
Toxicité: DL50 > 5000 mg/kg	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.
<b>PEAU</b>	
Toxicité: DL50 > 3000 mg/kg	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.
Irritation: Données disponibles	Modérément irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée.

Nom du produit: **ESSENCE F - 5 %**

Date de révision: 28 Juin 2010

Page 8 de 12

	Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.
<b>YEUX</b>	
Irritation: Données disponibles	Peut causer une gêne oculaire légère et passagère. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.

#### **EFFETS CHRONIQUES/AUTRES**

##### **Pour le produit lui-même:**

Les vapeurs à des concentrations supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer maux de tête et vertiges, sont anesthésiantes et peuvent entraîner d'autres effets sur le système nerveux central. Le contact cutané prolongé et/ou répété avec des produits de faible viscosité peut causer une délipidation de la peau susceptible d'entraîner irritation et dermatite. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement sont susceptibles de causer une pneumonite chimique ou un œdème pulmonaire.

Information complémentaire disponible sur demande.

<b>RUBRIQUE 12</b>	<b>INFORMATIONS ECOLOGIQUES</b>
--------------------	---------------------------------

Les informations fournies sont basées sur les données disponibles sur le produit, sur ses composants et sur des produits similaires.

#### **ECOTOXICITE**

Produit -- Susceptible d'être toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

#### **MOBILITE**

Produit -- Fortement volatil, va se répartir rapidement dans l'air. N'est pas susceptible de se répartir dans les sédiments et la phase solide des eaux usées.

#### **PERSISTANCE ET DEGRADABILITE**

##### **Biodégradation:**

Produit -- Susceptible de se biodégrader facilement.

##### **Hydrolyse:**

Produit -- La transformation due à l'hydrolyse n'est pas susceptible d'être significative.

##### **Photolyse:**

Produit -- La transformation due à la photolyse n'est pas susceptible d'être significative.

##### **Oxydation atmosphérique:**

Produit -- Susceptible de se dégrader rapidement dans l'air.

#### **AUTRES INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

COV: 100 %wt

#### **DONNEES ECOLOGIQUES**

<b>Composant</b>	<b>Toxicité aquatique aigüe</b>
Cyclohexane	L(E)C50 >0.1 - 1 mg/L



Nom du produit: **ESSENCE F - 5 %**

Date de révision: 28 Juin 2010

Page 9 de 12

HEPTANE ET ISOMERES	L(E)C50 >0.1 - 1 mg/L
OCTANE ET ISOMERES	L(E)C50 >0.1 - 1 mg/L

<b>RUBRIQUE 13</b>	<b>CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION</b>
--------------------	---

Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

**CONSEILS RELATIFS A L'ELIMINATION**

Ce produit peut être utilisé comme combustible dans une chaudière contrôlée, ou éliminé par incinération contrôlée à très hautes températures afin d'empêcher la formation de produits de combustion indésirables.

**INFORMATIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES A L'ELIMINATION**

**Code de déchet européen:** 08 XX XX

NOTE: ces codes sont attribués sur la base des emplois les plus courants de ce produit et peuvent ne pas prendre en compte des contaminants résultant de l'utilisation effective. Les producteurs de déchets doivent évaluer le procédé réel générant le déchet et ses contaminants de façon à assigner le code déchet adéquat.

**Mise en garde concernant les emballages vides** Alerte Récipient Vide (si applicable) : Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales. **NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.**

<b>RUBRIQUE 14</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</b>
--------------------	--

**TERRE (ADR/RID)**

**Nom d'expédition exact:** HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A.

**Suffixe du nom d'expédition exact:** Disposition Spéciale 640D

**Classe de danger:** 3

**Code de classification:** F1

**Numéro ONU:** 3295

**Groupe d'emballage:** II

**Étiquette(s):** 3, EHS

**Numéro d'identification de danger:** 33

**CEFIC Tremcard:** 30GF1-I+II

**Code d'action d'urgence (EAC) Hazchem:** 3YE

**Nom du document de transport:** UN3295, HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A., 3, GE II, Disposition Spéciale 640D

**VOIES NAVIGABLES INTERIEURES (ADNR/ADN)**

**Nom d'expédition exact:** HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A.

**Classe de danger:** 3

**Numéro d'identification de danger:** 33

Nom du produit: **ESSENCE F - 5 %**

Date de révision: 28 Juin 2010

Page 10 de 12

**Numéro ID ou ONU:** 3295

**Groupe d'emballage:** II

**Etiquette(s):** 3 (N2), EHS

**Nom du document de transport:** UN3295, HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A. (Isoheptanes & n-Heptane), 3 (N2), PG II

#### MER (IMDG)

**Nom d'expédition exact:** HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A.

**Classe et division de danger:** 3

**Numéro ONU:** 3295

**Groupe d'emballage:** II

**Polluant Marin:** Oui

**Etiquette(s):** 3

**Numéro EMS:** F-E, S-D

**Nom du document de transport:** UN3295, HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A., (Octanes) 3, GE II, (2°C c.c.), Polluant Marin

#### AIR (IATA)

**Nom d'expédition exact:** HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A.

**Classe et division de danger:** 3

**Numéro ONU:** 3295

**Groupe d'emballage:** II

**Etiquette(s):** 3

**Nom du document de transport:** UN3295, HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A., 3, GE II

#### RUBRIQUE 15

#### INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**Ce produit est classé dangereux au sens des Directives Européennes Substances / Préparations Dangereuses.**

**CLASSIFICATION:** Facilement inflammable. Nocif. Irritant. Dangereux pour l'environnement. La classification de ce produit est basée tout ou partie sur des résultats de tests.

#### ETIQUETAGE UE :

**Symbole:** F, Xn, N



Facilement inflammable.



Nocif.



Dangereux pour l'environnement.

**Nature du risque particulier:** R11; Facilement inflammable. R65; Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R38; Irritant pour la peau. R67; L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges. R51/53 ;

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique .

**Consigne de sécurité:** S9; Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. S16 ; Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer . S23 ; Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.



Nom du produit: **ESSENCE F - 5 %**

Date de révision: 28 Juin 2010

Page 11 de 12

S24 ; Éviter le contact avec la peau. S33 ; Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. S43; En cas d'incendie utiliser mousse, poudre sèche, ou dioxyde de carbone (CO2). S57; Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. S60; Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. S61; Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales et/ou la fiche de données de sécurité. S62; En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**Contient:** HEPTANE ET ISOMERES

#### **STATUT REGLEMENTAIRE ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES**

**Conforme aux exigences nationales/régionales suivantes en matière d'inventaire chimique:** AICS, IECS, DSL, EINECS, ENCS, KECI, PICCS, TSCA

#### **Directives et Règlements UE applicables:**

##### **Directive UE:**

Directive 1999/13/CE relative à la limitation des émissions de composés organiques volatils (COV), telle qu'amendée.

#### **Lois et réglementations nationales:**

**Maladies à caractère professionnel:** n°601

**Maladies professionnelles:** n°84

**Installations classées, sites enregistrés et autorisés:** 1172, 1433, 1434

#### **RUBRIQUE 16**

#### **AUTRES INFORMATIONS**

**N/D = Non déterminé, N/A = Non applicable, Sans objet**

#### **LISTE DES PHRASES DE RISQUES FIGURANT DANS LES RUBRIQUES 2 ET 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement)**

R10 ; Inflammable.

R11; Facilement inflammable.

R38; Irritant pour la peau.

R50/53; Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53 ; Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 ; Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 ; L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67; L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

#### **LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE:**

Changements :

Rubrique 1 : Code de produit a été annulé.

Rubrique 13: Mise en garde concernant les emballages vides a été modifiée.

Rubrique 15: Directives et Règlements UE applicables a été modifiée.

Rubrique 14: Etiquette(s) a été modifiée.

Rubrique 14: Suffixe du nom d'expédition exact a été annulé.

Rubrique 14: Suffixe du nom d'expédition exact a été annulé.

Rubrique 8 : Tableau des valeurs limites d'exposition a été modifiée.

Rubrique 14: Nom du document de transport a été modifiée.

Nom du produit: **ESSENCE F - 5 %**

Date de révision: 28 Juin 2010

Page 12 de 12

---

Rubrique 14: VOIE NAVIGABLE INTERIEURE (ADNR) a été modifiée.

Rubrique 14: Nom du document de transport a été modifiée.

Rubrique 14: Polluant marin a été ajoutée.

Rubrique 14: Polluant marin a été ajoutée.

Rubrique 11 : Autres effets sur la santé a été modifiée.

Rubrique 14: Etiquette(s) a été modifiée.

---

Les informations et recommandations figurant dans ce document sont, à la connaissance de Chimipack, exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter Chimipack pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible édité par Chimipack. Ces informations et les recommandations sont mises, pour prise en compte et examen, à la disposition de l'utilisateur. Il est de la responsabilité de celui-ci de s'assurer que le produit convient à l'utilisation qu'il en prévoit. Si l'acheteur reconditionne ce produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les informations concernant la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires figurent avec et/ou sur le conteneur. Les mises en garde et les procédures pour manipuler en toute sécurité doivent être fournies aux utilisateurs et manipulateurs.